



Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

Francis GUICHARD
24200 Sarlat
f.guichard@wanadoo.fr

Le contexte historique et géographique

1.1 Historique



galerie d'entrée

La fontaine de Bouzic (résurgence du système) est citée dans les documents anciens comme étant « d'une abondance extraordinaire, et les prés qu'elle arrose sont les meilleurs de l'arrondissement (...) Située au pied d'une haute colline, elle présente un abyme dont il est impossible à l'œil de sonder la profondeur, quoique ses eaux soient aussi limpides que l'eau de roche¹ ». L'information est reprise, avec peu de variantes, dans les éditions successives des ouvrages des divers voyageurs et géographes du XIX^e siècle.

Le Trou du Vent proprement dit (l'aven d'entrée) n'était donc pas encore connu. Il aurait été découvert peu avant 1900 par M. Rougraud, instituteur à Bouzic, en enlevant des pierres au milieu d'une vigne car « ça fumait » (vapeur de condensation en période froide).

En 1903, sur les indications du sieur Delpech, ancien curé de la commune qui se disait puisatier et expert en hydrographie, la Compagnie Louis Raymond, de Limoges, qui effectuait des sondages dans le secteur en vue de reprendre l'exploitation de mines abandonnées, explore le gouffre et les galeries les plus proches. « A 30 mètres de profondeur, d'immenses galeries ont été découvertes. Elles ont une longueur d'environ un kilomètre et renferment les merveilles que l'on admire dans les grottes si connues de Padirac : stalactites, stalagmites, ruisseau, lacs, etc. On croit que la montagne des Sept-Frères cache encore d'immenses grottes, et une équipe d'ouvriers va être employée incessamment à d'autres fouilles² ».

¹ 1802 *Annuaire statistique du département de la Dordogne* pour l'année sextile XI ; Imprimerie Dupont ; Périgueux ; p. 93.

² *La Petite Gironde* du 6 mai 1903 ; Bordeaux. Article repris dans la revue *Sciences, Arts, Nature*, du 18 juillet 1903 ; puis par E.A. Martel in *La Spéléologie au XX^e siècle, Spelunca t. VI* (1901-1905), publié en 1906 ; p. 76-77.



Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

A son vif regret, E.-A. Martel, explorateur de Padirac, ne put pousser plus avant les recherches : « A la fin de mai 1903, j'ai offert au maire de Bouzic (sic) d'aller visiter les lieux pour me rendre compte de la découverte : il m'a répondu que la chose n'était plus possible à ce moment, les échelles ayant été retirées et les travaux suspendus ³».

Après la première guerre mondiale, la cavité est souvent visitée par des locaux intrépides au moyen d'une sorte de nacelle (caisse) suspendue à des cordages maintenus en surface par des ferrures sellées dans le rocher.

1931 : Le 4 mai, sur les recommandations de Martel, R. de Joly, alors président du Spéléo-Club de France qu'il vient de fonder, écrit au maire de Bouzic (sic), M. Gibert, en ces termes:

« Je viens de voir mon Ami et Maître E.A. Martel à Padirac, il m'a dit tout l'intérêt qu'il y aurait pour votre région à ce que la grotte du Vent (ou de Patirac) soit explorée sérieusement aux fins d'aménagement touristique et de vérifications scientifiques (...) ».

En juillet 1931, de Joly se rend à Bouzic en compagnie de Durand-Delga et de B. Gèze où il est reçu par M. Sylvestre, adjoint au maire. Il rédige un rapport complet de son exploration tandis que Gèze dresse le premier plan connu de la cavité au pas et à la boussole⁴. Sont reconnus le premier étage (galerie des Gours ; le deuxième étage, jusqu'à la voûte mouillante formant alors siphon ; et le troisième étage « dans un dédale de conduits où la corrosion chimique est la plus intense que j'ai jamais rencontrée. Les parois sont rongées sur une épaisseur de plus de 0,50 m. C'est une véritable dentelle dans le calcaire gris ».

1957 : 1^{ère} tentative de plongée en scaphandre, dans la fontaine, par le Dr Y. H. Dufour⁵ : celle-ci « se rétrécit très vite "en tiroir" impénétrable ».

1960 - 1975 : Intense activité de recherches spéléologiques par tous les groupes locaux et régionaux.

1961 : Découverte de la galerie des Chatières de Sable

1967 : Franchissement du siphon n° 2 (le grand) donnant accès à la Rivière des Plongeurs prolongée par celle de Moncalou et celle des Balats.

³ Martel E. A.; *La Spéléologie au XX^e siècle*, op. cit.

⁴ De Joly R. ; *Spelunca Bulletin du Spéléo-Club de France*, 1931, fasc. 2, p. 64-69 ; *Laffitte Reprints* t. I, Marseille 1980 et reproduit in *Spéléo-Dordogne* n° 14, 1965, p 17-20.

⁵ Pierret B., Plongées en Périgord du Docteur Y. H. Dufour, in *Bulletin du Comité national de Spéléologie*, 1959, p. 11.

Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

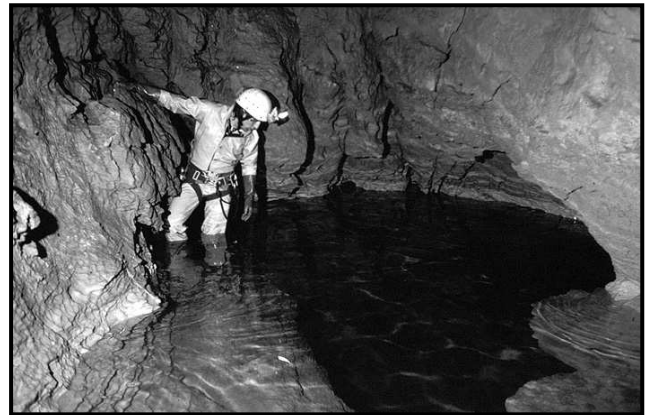
Le dynamitage, en 1968, du siphon (voûte mouillante) qui arrêta de Joly à l'extrémité sud du deuxième étage permet de conduire sans trop de difficulté - sauf en période de crue - à la rivière pérenne qui devient le plus bel exemple de rivière souterraine du Périgord.

Devant l'afflux des visiteurs, tant spéléologues que simples amateurs, le C.D.S. de la Dordogne décide en 1976, en accord avec la municipalité, de fermer la cavité par une grille pour contrôler les entrées afin d'éviter les dégradations qui se multiplient ainsi que les accidents.

1981 : Franchissement du siphon de la Fontaine (247 m ; -11 m) et jonction avec la cavité par le Réseau Morillon.

1983 : Après dynamitage d'un trou souffleur situé entre les deux siphons de l'ancienne partie, découverte du Nouveau Réseau⁶... qui s'étirera très vite sur plus de 4 km supplémentaires.

1984 - 1990 : Exploration et étude du Nouveau Réseau par le Spéléo-club de Périgueux.



siphon

Depuis 1990, accroissement sensible de la fréquentation - dû essentiellement à des safaris guidés rémunérés - ce qui entraîna en 1995 l'interdiction édictée par la municipalité de toute nouvelle visite dans la cavité.

1.2 Situation géographique

Le gouffre figure sur la carte I.G.N. au 1 / 25 000° Gourdon 5-6, à 850 m à vol d'oiseau au sud du petit bourg de Bouzic.

Coordonnées Lambert III : X = 511,63 Y = 3269,43

Altitude de l'entrée du gouffre : 175 m.

Altitude du plan d'eau de la Fontaine : 121 m.

Sa distance à vol d'oiseau de la Fontaine, résurgence de tout le système qui constitue l'affluent principal rive gauche du Céou, est de 430 m.

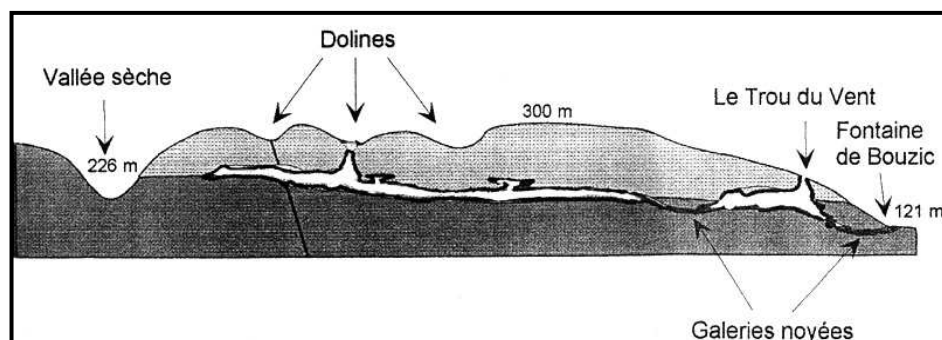
L'ensemble développe au total 10 800 m pour une dénivellation de 104 m (-64 + 40) ce qui en fait la cavité la plus importante du département.

⁶ Guichard F. ; Spéléo-Dordogne n° 88 ; 1983 ; p. 37 et 50-52.

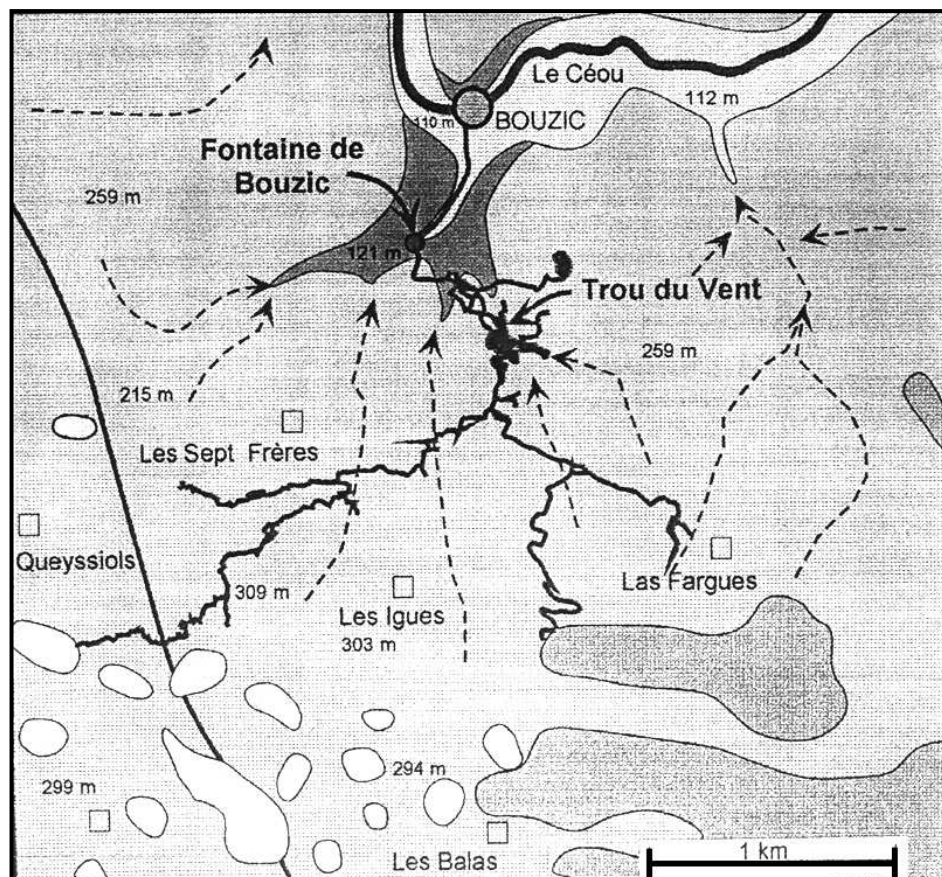
Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne)

Fermeture abusive, quelle position adopter ?

L'alimentation principale du réseau s'effectue, au sud comme à l'ouest, par des chapelets de dolines dont certaines sont de forte dimension (plusieurs centaines de mètres de diamètre) qui s'ouvrent dans les calcaires du Jurassique (Portlandien et Kimméridgien). Ces entonnoirs naturels concentrent les engrais et pesticides répandus dans les champs que ces derniers occupent préférentiellement. La tendance à l'abandon des terres cultivées dans tout ce secteur - au profit des prairies ou des taillis naturels - confère moins d'acuité à ce problème, sauf dans le cas où s'établiraient des élevages industriels sur leur pourtour...



Trou du Vent (Dordogne - Bouzic) - Coupe schématique du réseau (relevé F. Guichard)



Trou du Vent (Dordogne - Bouzic) - Implantation du réseau (relevé F. Guichard)

Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

Connaissance et intérêt de la cavité

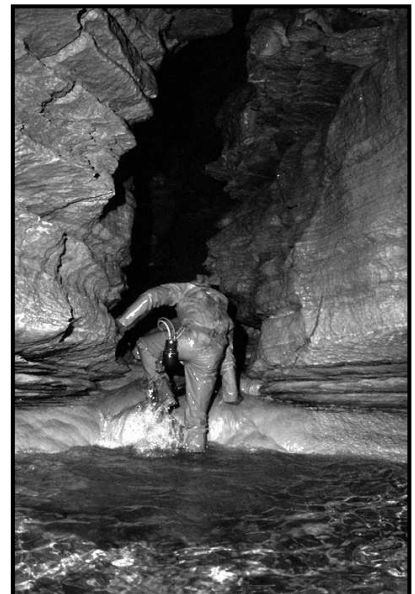
2.1 L'eau (chimie et pollution)

Pendant longtemps, l'eau qui circule dans la cavité a servi comme alimentation en eau potable pour la commune de Bouzic, ainsi que pour quatre autres communes interconnectées. Plus récemment, à cause des dangers de pollution, un pompage profond a été réalisé et s'est substitué à celui de la Fontaine qui subsiste cependant en secours.

L'aquifère que représente le seul siphon de la Fontaine est très important. On peut en estimer son volume à 3500 m³ (section moyenne du conduit noyé de 4 m x 3,5 m sur longueur de 247 m.)

C'est une réserve immédiatement utilisable, située à quelques dizaines de mètres de la station de pompage.

Tous les autres siphons, situés plus en amont, constituent autant de réserves supplémentaires qu'il convient de préserver quant à la qualité de l'eau puisqu'ils se déversent, à leur tour, dans le Siphon de la Fontaine qui sert d'ultime tampon. Lors des précipitations, les nombreuses dolines du bassin d'alimentation récupèrent les eaux météoriques qui s'infiltrent rapidement dans leur fond fissuré et rejoignent très rapidement le réseau actif.



cascatelle

Mis à part les zones les plus basses et les goulots d'étranglement, l'essentiel du parcours des eaux s'effectue en écoulement libre. Le temps de réponse est donc extrêmement court et la résurgence se met en charge quelques heures seulement après les gros orages. C'est alors une véritable rivière qui sourd de la montagne et contribue pour une bonne part aux débordements catastrophiques qui ennoient la vallée du Céou.

Avant la fermeture de l'aven d'entrée par une grille, le gouffre servait de bien commode décharge. Situé à 3 m d'un chemin alors carrossable, certains paysans ou éleveurs du secteur avaient pris la fâcheuse habitude - en principe sanctionnée par la loi - d'y venir se débarrasser des cadavres de moutons ou cochons morts accidentellement. A maintes reprises, faute de pouvoir extraire les carcasses en décomposition et pestilentielles, les spéléologues ont dû descendre et déverser des sacs entiers de chaux vive pour assainir les lieux... et la rivière souterraine coule juste en dessous !

Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

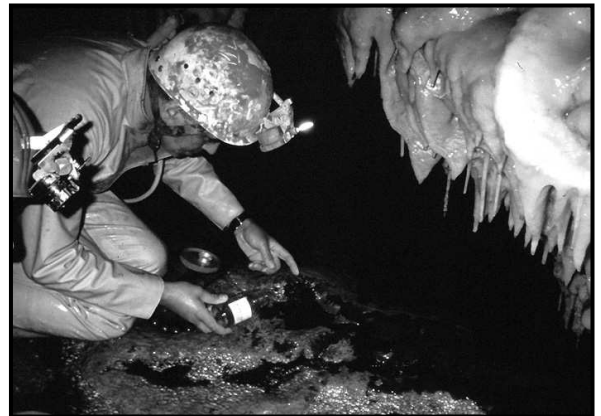
Depuis la fermeture, cette forme de pollution a complètement cessé. Mais les récentes découvertes ont mis en lumière d'autres foyers d'infection.

Lieu du prélèvement	Température	O ²	Ph	Us / cm	Cl ⁻
Fontaine de Bouzic	13,5	10,4 mg/l	7,25	582	9 mg/l
Aval affluent de l' « Y »	13	?	6,95	644	17 mg/l
Rivière à Fordon Aven	13	?	7,09	631	10 mg/l

Dès les premières explorations dans le Nouveau Réseau, des infiltrations de pollution ont été observées (indiquées sur la topographie), mais elles ont pris de l'ampleur au fil des ans... particulièrement après 1987.

Alertés par la présence, dans toutes les vasques d'eau du secteur de l'aven de Fordon, de dépôts marrons sur la calcite (constitués par des amas de filaments mycéliens vivant en symbiose avec des germes), les spéléologues ont fait effectuer plusieurs analyses⁷.

Celles-ci révèlent une numération en coliformes et streptocoques fécaux beaucoup trop importante, allant jusqu'à 50 000 germes/litre d'eau pour les coliformes, et 2 500 pour les streptocoques. En conclusion, **l'eau est non potable sur toute cette partie du réseau.**



prélèvements

A l'étiage, vu la longueur du réseau souterrain et les volumes de dilution existants, l'eau parvient à la Fontaine avec le label « potable ». Mais qu'en est-il au tout début des vagues de première crue qui expulsent l'eau contenue dans les vasques et marmites qui jalonnent le parcours et constituent autant de milieux favorables à l'établissement de « bouillons de culture » ?

Vu la faible densité de population et de lieux habités au-dessus du parcours souterrain, il est facile de déterminer les origines des diverses pollutions, essentiellement fécales, qu'elles soient d'origine humaine ou animale...

La pollution chimique est peu accusée : l'ammoniaque, les phosphates et les nitrites sont en teneur acceptable. Par contre, les nitrates ont une teneur assez importante qu'il conviendrait de mieux surveiller. Pour ce faire, des analyses plus nombreuses et de suivi *in situ* sont à envisager.

⁷ Guichard F., Spéléo-Dordogne 1988 / 4^o tr. ; p. 38.

Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

Quant à la pollution inhérente aux visites dans le réseau (spéléologues + visiteurs encadrés), elle est négligeable par rapport à ce qui précède. D'une part, depuis la fermeture, les entrées sont contrôlées et de ce fait les « visiteurs » sont responsabilisés d'avoir à signer une décharge et de devoir demander une clé.

D'autre part, un gros travail d'information et de formation a été effectué auprès de tous les adhérents de la F.F.S. (Fédération française de spéléologie). Restent ceux qui pratiquent occasionnellement cette activité hors de toute structure...

Le C.D.S. de la Dordogne a nettoyé la cavité des graffiti qui maculaient certaines parois et procédait régulièrement au nettoyage et à l'enlèvement des objets abandonnés ou oubliés sur place lorsque cela était nécessaire, ceci avant l'interdiction municipale de visite.

A noter que lors des travaux que Bio-Sub effectua dans le réseau au printemps 1998, la cavité avait repris « un air de jeunesse » ; l'absence de visite aidant, les crues hivernales ont tout nettoyé dans les parties inondables et les étages supérieurs se sont en partie régénérés par la percolation issue des voûtes.

2.2 La faune souterraine

Elle est ici, de par la diversité des niches écologiques offertes et la présence de l'eau courante, assez abondante. Outre les minuscules insectes cavernicoles qui vivent essentiellement sur et par le guano, seuls les Chiroptères et les *Caecosphaeroma* méritent de retenir notre attention.

- Les chauves-souris : elles fréquentent, depuis longtemps, la cavité. Les tas de guano à l'aplomb des emplacements des colonies en témoignent, sans atteindre toutefois des épaisseurs importantes comme dans d'autres grottes du Sarladais⁸. Ceci est à rapprocher du fait que l'effondrement qui permit l'ouverture du gouffre ne date que de la fin du siècle dernier.

Leur habitat d'hibernation préférentiel est situé au premier étage du réseau, proche du puits d'entrée : il s'agit de la diaclase d'accès, avant l'éboulis, où ne nichent que des individus isolés ; puis la grande diaclase transversale qui conduit à la Galerie des Gours.



chauves-souris

⁸ Guichard F., Le procès des chauves-souris de la grotte du Roc à Vézac, il y a cent ans ; *Spelunca Mémoires* n° 21 - Journées Norbert Casteret, 1994, p. 66-68.



Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

Là, et jusqu'au fond de celle-ci, existent de nombreux emplacements de colonies bien visibles par les traces d'urine laissées au plafond. On y a dénombré jusqu'à 400 individus en même temps, plus ou moins serrés les uns contre les autres. Au printemps 1998 les chauves-souris résidentes étaient peu nombreuses (une cinquantaine seulement).

Une éventuelle sur-fréquentation par les spéléologues - souvent mise en cause - ne peut ici être avancée puisque la cavité était fermée depuis plusieurs années. Ceci est normal : la période d'hibernation étant achevée, beaucoup d'entre elles restent à l'extérieur et ne reviennent pas chaque jour dans la grotte.

A noter que lors de la fermeture de la cavité, le C.D.S. de la Dordogne a posé une grille et non une porte afin de permettre librement les allées et venues de ces petits mammifères volants qui passent aisément entre les barreaux.

Les individus que nous avons pu approcher appartenaient tous à la famille des *Rhinolophidae* (*Rhinolophus hipposideros* et *Rhinolophus ferrumequinum*). A notre connaissance, aucune étude sérieuse les concernant n'a été menée. Il faut dire que les colonies sont placées haut dans les voûtes (8 à 10 m), ce qui ne facilite pas leur approche, mais a aussi pour conséquence de leur réserver une relative tranquillité lors des incursions spéléologiques.

Dans le cadre de Natura 2000, il ne semble pas que ce site doive être retenu - compte tenu des observations précédentes - mais aussi par le fait que bien d'autres cavités en Dordogne, non fermées et donc plus vulnérables, comportent des colonies plus importantes et diversifiées en espèces que le Trou du Vent.

- Les *Caecosphaeroma* : Il s'agit d'un bel Isopode aquatique dépigmenté que l'on rencontre plutôt dans les auréoles calcaires jurassiques de l'est du Bassin Parisien et en Bourgogne, d'où son nom de *Caecosphaeroma burgudum* Dollfus. Son intérêt vient du fait qu'il n'a été signalé qu'une seule fois, à ce jour, ailleurs en Dordogne (à Mareuil-sur-Belle) et fort peu souvent dans tout le Sud-Ouest.

Or, s'il n'est pas exceptionnel d'en trouver un exemplaire ici ou là, le Nouveau Réseau du Trou du Vent en recèle des centaines d'individus (les explorateurs ont d'ailleurs baptisé de ce nom un secteur de rivière) dans la partie qui avoisine l'« Y » ; soit juste en aval de la zone la plus polluée par les matières fécales !

Est-ce à dire que les *Caecosphaeroma* se nourrissent et prolifèrent grâce à ces matières ? A moins que la pollution s'étendant et avançant vers l'aval, ils ne soient voués à disparaître très rapidement !

Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

2.3 Décoration naturelle et concrétionnement

Pour qui ne visite que l'Ancien Réseau - et c'est la très grande majorité des cas - il n'y a strictement rien à voir de ce point de vue-là. Il devait bien y avoir, jadis, quelque concrétionnement, mais celui-ci a été arasé au fil du temps par les innombrables visiteurs qui sont descendus dans le Trou du Vent. Seules subsistent les margelles des gours de la Galerie des Gours, aux festons écrasés et maculés d'argile. Le plancher stalagmitique lui-même, qui réunissait les margelles les plus proches, a été défoncé autrefois par des visiteurs indéclicats souhaitant ramener au jour quelques cristaux de calcite, témoins de leurs exploits !

Finalement, il n'y a d'intéressant ou de spectaculaire dans tout l'Ancien Réseau, en matière de décoration, que les remarquables « Planches à Clous » du second et du troisième étages. Il s'agit de corrosions (attaque chimique) ayant rongé le calcaire Portlandien à la manière d'une éponge.

Aux yeux de R. de Joly, elles revêtaient cependant quelque intérêt⁹ : la grotte « ne présente pas pour le touriste d'attrait sensationnel. Seules les corrosions du deuxième niveau seraient à montrer mais elles ne justifieraient pas à elles seules l'aménagement coûteux qui serait nécessaire pour y amener le public ».



planches à clous

Les parties terminales des deux branches de la Rivière des Plongeurs, ainsi que les galeries fossiles affluentes qui la recourent comportent quelques belles draperies, voire des stalactites excentriques (Rivière des Balats).

⁹ De Joly R., 1931, rapport sur le Trou du Vent ; op. cit.

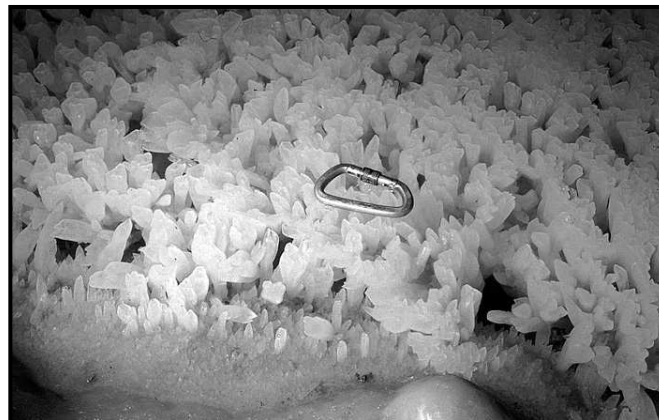
Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

Mais le plus spectaculaire et le plus rare aussi se trouve concentré dans la moitié amont du Nouveau Réseau :

- On y trouve de hautes et belles coulées d'où pendent de nombreuses stalactites, ainsi que des « méduses » qui jalonnent le cours de la rivière (Rivière des « 3 F » et Rivière des Caecosphaeroma)
- Profusion de stalactites fistuleuses tubulaires, excentriques et ailes de papillon. (Rivière des Caecosphaeroma et amont du Mouille-Oreilles)
- Gours en travers de la rivière, parfois se déversant sous forme de cascades. (Rivière Aval, la Cascade Fossile)
- Cristaux subaquatiques pendant à une fistuleuse, ou massues (Galerie des Massues)
- Planchers stalagmitiques blanc immaculé ou ocrés (Le Shunt, la Salle Domi, etc.)
- Nids de pisolithes, ou perles des cavernes (endroit volontairement non signalé)
- Coupelles et disquettes de calcite (Galerie Ocre)
- Fabuleux et rares cristaux pédonculés subaquatiques (L'Exotic)
- Stalagmites massives et piliers (Aven de Fordon)
- Houppettes d'aragonite sur paroi (Canyon Houppettes)
- Disques rouges de plafond (La Discothèque)



excentriques



cristaux

A elle seule, cette énumération justifierait des mesures de protection énergiques... si le Nouveau Réseau n'était naturellement protégé par le fait qu'il n'est visitable que quelques mois dans l'année et, de plus, réservé à des spéléologues confirmés à cause des nombreuses difficultés d'accès aux parties les plus belles.

D'autre part, les spéléologues découvreurs ont immédiatement balisé les parties sensibles exposées aux souillures par des rubans de chantier afin de canaliser le passage. Ceci eut pour effet, outre de préserver le patrimoine minéral, de sensibiliser les rares visiteurs non encore convaincus, de la nécessité de contrôler les entrées et de délimiter les passages comme dans une grotte aménagée.



Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

2.4 L'intérêt pédagogique et sportif : les techniques d'exploration et la découverte du milieu souterrain

L'ensemble karstique du Trou du Vent constitue le plus bel exemple que l'on puisse trouver en Dordogne du point de vue pédagogique et sportif ; ce fut aussi l'un des plus prisés et visités de la région Aquitaine si l'on excepte les Pyrénées Atlantiques.

L'Ecole française de spéléologie (E.F.S.) et la Direction départementale de la jeunesse et des sports (D.D.J.S.) ne s'y sont pas trompés. Toutes deux ont utilisé pour leurs stages de formation, pendant un quart de siècle, les multiples possibilités offertes par cet exceptionnel « terrain d'aventure ».

Bien des problèmes actuels proviennent du fait que les années récentes ont vu s'opérer un glissement dans les motivations d'utilisation de la cavité.

D'un usage strictement spéléologique ou pédagogique et bénévole de la caverne, les années 90 virent apparaître une nouvelle forme d'activité souterraine : le guidage ou le safari rémunérés, fussent-ils légaux au regard de la loi (Brevet d'Etat obligatoire), ou illicites (non possession des diplômes requis).

Bien que peu difficile techniquement par rapport à l'évolution de la pratique spéléologique récente, l'Ancien Réseau du Trou du Vent résume toutes les pratiques requises ou en donne un bon aperçu. On y trouve notamment :

- De la verticale : descente au descendeur et remontée aux bloqueurs d'un puits de 13 m.
- De l'opposition (grande diaclase d'accès à la Galerie des Gours)
- De la reptation intégrale (accès au réseau Maurillon ; Planches à Clous)
- Des chatières (Galerie Nord ; Galerie des Chatières de Sable)
- Des voûtes mouillantes et parcours aquatiques (Réseau Maurillon ; Rivière du Trou du Vent)
- De la plongée dans des siphons limpides et peu profonds (Siphons n° 1 et n° 2 ; Siphon de la Fontaine)
- De l'escalade artificielle souterraine et remontée d'éboulis (Salle de la Grande Verna ; cheminées et avens ascendants)
- De la désobstruction, manuelle ou à l'explosif (Galerie de l'Argile ; extrémité de la Galerie des Gours)

Et toutes les activités d'initiation connexes comme l'orientation, la topographie, la photographie et le cinéma, les recherches biospéléologiques, hydrogéologiques ou géomorphologiques, etc.



Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

Avec ses quatre étages superposés, le Trou du Vent se prête également fort bien à l'étude du creusement et présente de remarquables exemples des différents faciès karstiques souterrains :

- Puits internes, avens remontants, diaclases et joints de stratification
- Conduites forcées et galeries en trou de serrure ou écoulement libre
- Coupoles et marmites d'érosion
- Corrosions des Planches à Clous
- Cupules, coups de gouge et vagues d'érosion
- Chenaux et lapiaz de voûte
- Varves, dépôts alluvionnaires et remplissages
- Eboulis, trémies et décollements de strates
- Lacs, laisses, rivières, pertes, siphons, cascades, etc.

C'est, de ce point de vue, le terrain idéal pour l'apprenti spéléologue comme pour l'étudiant en géologie ; pour le chercheur confirmé comme pour le simple curieux des mystères de la nature ou l'amateur des activités physiques de pleine nature (A.P.P.N.) A ce titre, l'accès doit être protégé tout en demeurant possible.

Fréquentation et protection

Pendant des décennies, avant sa fermeture, le Trou du Vent fut la cavité la plus visitée de la Dordogne et des départements limitrophes.

Quatre à cinq groupes différents (de 3 à 8 personnes chacun) pouvaient s'y retrouver lors de chaque week-end, sans compter les visites de groupes occasionnels, type colonies de vacances ou stages divers, à raison de plusieurs fournées d'une douzaine d'initiations par semaine. Rarement respectueuses du milieu souterrain et souvent mal encadrées, ces personnes contribuèrent grandement à la dégradation des galeries de l'Ancien Réseau.

On peut dire que la période qui précéda la fermeture de la cavité par le C.D.S. de la Dordogne fut néfaste à tous les points de vue : casse des quelques concrétions restantes, souillures et salissures diverses, rejets d'objets et reliefs de repas (quand ce ne fut pas de banquets ou réveillons !), pollution de l'eau, fuite des chauves-souris, etc.

Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?



pose de la porte

Après la fermeture (mais **perméable**, puisque tous les licenciés à la F.F.S. pouvaient en obtenir la clé sur simple demande préalable), on assista à une certaine régulation de la fréquentation. Il n'y eut guère de problème, hormis quelques bris de cadenas en période estivale, imputables à des individus ou groupes pratiquant hors structure fédérale et donc n'ayant pas l'information nécessaire pour trouver et obtenir la clé.

Puis, à partir des années 85-90, on assiste à une certaine désaffection pour l'activité spéléologique, certainement liée à l'apparition et la multiplication de nouveaux sports à risque (delta, parapente, V.T.T., développement de l'escalade et des sports de montagne, etc.) qui a pour corollaire une moindre fréquentation assidue de la cavité, et donc un plus grand potentiel d'auto-épuration de celle-ci.

Actuellement, l'Ancien Réseau n'étant pas - n'étant plus ! - un secteur fragile et ayant suffisamment d'ampleur, il peut raisonnablement « encaisser » sans aucun dommage trois à quatre visites par semaine (une tous les deux jours) pour peu que les visiteurs soient tout simplement sérieux et respectueux du milieu souterrain.

Quelle solution adopter ?

Les intérêts pédagogique et sportif très réels que revêt l'Ancien Réseau font qu'il est nécessaire qu'il demeure visitable par tout un chacun. Plus personne ne conteste le bien fondé d'une fermeture qui a globalement donné satisfaction pendant 25 ans. Reste à déterminer les conditions d'accès.



Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

Mais actuellement l'arrêté municipal du 17 octobre 1995 interdit l'accès au Trou du Vent. Si les spéléologues ne sont pas intervenus pour le faire casser c'est qu'il devait être temporaire « en attendant la suite des procédures administratives en cours ».

En effet, la parcelle d'entrée n'ayant plus de propriétaire connu depuis 30 ans, elle fut classée « en déshérence » et mise en vente par les Domaines. Le C.D.S. de la Dordogne ne voulant pas se porter acquéreur, elle fut mise en adjudication en 1996. Sur notre conseil, la commune de Bouzic soumissionna pour la somme de 11 000 F et, en vertu d'un accord verbal passé avec des représentants de la municipalité, celle-ci devait, une fois devenue propriétaire, en confier la gestion au C.D.S. pour toute visite concernant des membres de la F.F.S.

Une fois le marché remporté, la municipalité ne tint pas ses engagements et chercha à rentabiliser son acquisition en réclamant une redevance pour toute incursion, qu'elle soit spéléologique ou relevant du guidage rémunéré... A l'unanimité et pour des considérations déontologiques, le C.D.S. de la Dordogne ne voulant pas mettre le doigt dans l'engrenage, vota une résolution de non-participation financière sous quelque forme que ce soit pour pratiquer la spéléologie. Les problèmes de responsabilité des maires et de remboursement financier mis en lumière par le récent secours aux Vitarelles (Lot), puis la nouvelle loi « Démocratie de proximité » (février 2002) n'ont pas arrangé les choses... La fermeture du Trou du Vent dure donc depuis sept ans maintenant et, chaque partie campant sur ses décisions, il est temps de trouver une solution acceptable par tous.

Si le problème financier est le seul obstacle du côté de la mairie, un rachat - avantageux pour elle - est peut-être envisageable par la F.F.S. par le biais du conservatoire du milieu souterrain (il n'existait pas en 1995).

Mais est-ce bien là le rôle de ce conservatoire ? et la F.F.S. disposera-t-elle des moyens nécessaires ? La commune acceptera-t-elle de se dessaisir de ce nouveau bien communal et la somme proposée lui suffira-t-elle ?

D'autre part, il existe maintenant un **conservatoire régional des espaces naturels sensibles** qui a été mis en place **officiellement** dans chaque région par l'Etat. Son rôle est l'acquisition et la gestion des espaces naturels sensibles et le Trou du Vent entre parfaitement dans ce cadre. Les achats sont en fait financés par l'Etat et /ou les régions qui leur en donnent la gestion. Celle-ci est alors mise en place sous l'autorité du Préfet qui cautionne et entérine le Comité de gestion dans lequel le C.D.S. devrait être un partenaire privilégié...

Le creusement d'une entrée artificielle retombant dans le réseau à partir d'une parcelle voisine achetée ou louée par le C.D.S. n'est pas réaliste pour plusieurs raisons. Il faudrait d'abord pouvoir pénétrer dans la cavité pour recalibrer la topographie, poser une balise et être certain du lieu précis du forage à effectuer et donc de sa profondeur.

Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

Outre le prix d'achat conséquent (les riverains avaient également soumissionné pour l'achat de la parcelle d'entrée et n'ont pu l'obtenir), il faudrait ajouter le prix d'un forage toujours aléatoire et le C.D.S. n'entend pas payer pour pratiquer son activité favorite. Il en serait de même dans le cas d'une location de terrain qui, à terme, revient encore plus cher et l'on n'est jamais maître chez soi.

Une autre solution, mais plus contraignante pour tout le monde, serait de faire procéder à un classement qui aurait pour effet de réglementer les entrées, mais aussi d'éviter d'éventuels bouleversements en surface (nouvelles carrières mal placées, élevages industriels, etc.) néfastes à l'intégrité de la cavité.

Un classement n'a jamais empêché ni les visites, ni des constructions nouvelles en surface, ni même un éventuel aménagement touristique : les contraintes n'existent que dans la mesure où les modifications de l'état actuel pourraient être dommageables pour la grotte.

Dans cette optique, il n'existe que trois possibilités :

- Le classement en réserve naturelle
- Le classement en réserve naturelle volontaire
- Le classement au titre des sites

On peut immédiatement éliminer l'option classement au titre des réserves volontaires car, avec les 180 parcelles au moins concernées, il est illusoire que la procédure s'effectue à l'initiative des propriétaires qui ne se sentent pas concernés et qui auront bien du mal à se mettre tous d'accord !

Restent les deux autres solutions pour lesquelles nous allons essayer d'envisager les avantages et inconvénients. Mais toutes les deux comportent un comité de gestion dont le gros avantage est de mettre tout le monde autour d'une même table sous l'autorité de l'Etat.



zone balisée : sapins d'argile

Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

4.1 Le site classé

La loi du 2 mai 1930 est la plus utilisée pour la protection et la conservation des sites bâtis ou naturels. Elle sert notamment pour les grottes et c'est à ce titre que la F.F.S. a fait classer une douzaine de cavités sensibles dans les années 1982-1986.

• Avantages :

- Il garantit le maintien dans l'état des lieux. Pas de travaux autorisés susceptibles de modifier ou de détruire l'état et l'aspect des lieux, sauf autorisation expresse du Ministère concerné ou du Préfet.
- Des dérogations peuvent être accordées pour autoriser des travaux légers ou même importants à l'intérieur du périmètre classé.
- En cas de décision comportant des prescriptions particulières (ex : récupération du purin en fosse étanche ; interdiction d'épandage de lisier, etc.) le propriétaire est mis en demeure de mettre les lieux en conformité avec celles-ci moyennant une indemnité s'il subit un préjudice matériel direct et certain.
- Le site doit être reporté au plan d'occupation des sols (P.O.S.) en qualité de servitude d'utilité publique opposable aux tiers.
- Les effets du classement se poursuivent quels que soient les propriétaires successifs.
- Les activités n'ayant pas d'impact sur le sous-sol continuent à s'exercer librement (chasse, pêche, travaux agricoles, ...).

• Limites et inconvénients :

- La procédure est longue (de deux à quatre ans). Si tous les propriétaires ne sont pas d'accord - et ce sera le cas vu leur nombre - le classement devra être pris par décret en Conseil d'Etat, ce qui demandera un délai encore plus long (en général un an de plus).
- Des autorisations peuvent être accordées pour des travaux à l'intérieur du périmètre classé.
- Un comité de gestion peut être mis en place. Il n'empêchera pas la poursuite des recherches scientifiques mais limitera restrictivement les autorisations de simples visites.



forme d'érosion "coup de gouge"



Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

4.2 La Réserve naturelle

Procédure plus récente (Loi du 10 juillet 1976 - circulaires du 19 février 1986 et du 2 novembre 1987). Elle s'applique à des parties du territoire s'étendant sur une ou plusieurs communes, ce qui est le cas ici (communes de Bouzic, de Florimont-Gaumiers et zone d'alimentation en partie sur celle de Campagnac-les-Quercy).

- **Avantages** :

- Procédure adaptée à la gestion et surtout à son financement. Elle concerne la préservation des biotopes et de formations géologiques ou spéléologiques remarquables.
- La réglementation est adaptée à chaque type de situation : elle suscite des études du type de celle-ci, ainsi qu'un suivi scientifique de la zone à protéger.
- Toute modification ou destruction du milieu (y compris souterrain) est interdite, sauf autorisation ministérielle, après avis du Conseil national de protection de la nature (C.N.P.N.).
- La réglementation tient compte de l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes dans la mesure où elles sont comparables avec le respect de l'intégrité du milieu souterrain sous-jacent.
- Un comité consultatif est mis en place auprès du Préfet afin de définir la politique de gestion de la réserve. Un comité scientifique lui est associé.
- Des crédits d'Etat peuvent être affectés à un personnel chargé de la gestion, de la surveillance, de l'entretien et du suivi scientifique de la réserve.
- Il doit être reporté sur le P.O.S. en qualité de servitude.
- L'effet du classement suit le territoire concerné en quelque main qu'il passe.

- **Limites et inconvénients** :

- La réserve naturelle n'intéresse que des sites de grand intérêt national (et ce n'est pas le cas du Trou du Vent).
- Procédure souvent longue (3 à 7 ans), mais qui peut être raccourcie du fait qu'ici l'étude scientifique préalable est en grande partie déjà effectuée.
- La création de la réserve naturelle n'entraîne pas de transfert de propriété, or la bonne gestion du territoire supposerait la maîtrise foncière des parcelles classées.

Expérience du "Trou du Vent" de Bouzic (Dordogne) Fermeture abusive, quelle position adopter ?

Conclusion

Au vu de tout ce qui précède et en cas de non-aboutissement d'une transaction permettant d'acquérir la parcelle d'entrée, que ce soit par le biais de la F.F.S. ou par le Conservatoire des espaces naturels sensibles, **un classement au titre des sites** pourrait être la solution la plus adaptée au cas du Trou du Vent, dans le respect de la cavité et de toutes les parties prenantes car on aurait alors :

- une procédure qui a fait ses preuves (une douzaine de grottes déjà classées à ce titre en France). Certaines, depuis le classement, ont fait l'objet d'un aménagement touristique et sont toujours régulièrement visitées par des spéléologues (ex : Saint-Marcel-d'Ardèche),
- des collectivités locales concernées et consultées,
- un suivi scientifique assuré, car possible dans le cadre d'un comité de gestion, qui englobe aussi bien la protection des chauves-souris (intérêt scientifique) que les formes géologiques de creusement et de concrétionnement remarquable,
- la possibilité d'un financement par l'Etat et la Région,
- la constitution d'un comité de gestion, présidé par le Préfet, dans lequel le C.D.S. de la Dordogne devra être partie prenante même si ce n'est pas à lui qu'incomberont les décisions à cause du droit imprescriptible des propriétés privées. Seul le Préfet garantit la légalité des décisions,
- la cavité ainsi protégée et les droits des propriétaires assurés - Commune comme particuliers - il faut savoir qu'en contre partie l'accès sera possible mais réglementé au cours de l'année selon des modalités à définir.



zone d'éboulis